

Faculté de droit

M2 Professions judiciaires Année universitaire 2024/2025

Règlement adopté par le Conseil de Faculté le 12 septembre 2024 et par la Commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 24 septembre 2024.

Le présent règlement est applicable au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Modalités contrôle des connaissances MASTER 2 PROFESSIONS JUDICIAIRES Année 2024-2025			
Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 3			
Procédure civile approfondie (commun M2 Culture judiciaire)	20 H	3	Ecrit de 5h (1)
Procédure pénale approfondie (commun M2 Culture judiciaire)	20 H	3	
Contentieux européen et international	20 H	3	Ecrit de 3h
Procédures civiles d'exécution	20 H	3	Ecrit de 3h (épreuve pratique)
Droit de la police	10 H	2	Ecrit de 5h (épreuve intégrée à (1))
Droit de l'instruction	10 H	2	Ecrit de 5h (épreuve intégrée à (1))
Méthodologie : le grand oral (commun M2 Culture judiciaire)	20 H	0	
Simulation de procès (commun M2 Culture judiciaire)	15 H	2	Contrôle continu
Déontologie (commun M2 Culture judiciaire)	15 H	2	Ecrit 3h (commentaire de documents)
Numérique et professions judiciaires (commun M2 Culture judiciaire)	15 H	2	Grand oral
Argumentation juridique (commun M2 Culture judiciaire)	15 H	3	Grand oral
Droit processuel (commun M2 Culture judiciaire)	15 H	3	Grand Oral
Terminologie juridique appliquée en anglais (commun M2 Culture judiciaire)	15 H	2	Contrôle continu
TOTAL SEMESTRE 3	210 H	30	
SEMESTRE 4			
Justice et droits de l'Homme (commun M2 Culture Judiciaire)	15 H	3	Ecrit de 5h
Culture des droits fondamentaux (commun M2 Culture Judiciaire)	15 H	2	
Modes alternatifs de règlement des conflits : MARD et procédures alternatives aux poursuites (commun M2 Culture Judiciaire)	20 H	3	Ecrit 2h (épreuve pratique)
Contentieux pénal international	15 H	2	Oral
Procédures civiles spécifiques	15 H	2	Oral
Techniques de l'expertise judiciaire	5 H	2	Oral
Inventaires des peines	15 H	2	Oral
Méthodologie de la recherche	10 H	0	
Stage et rapport de stage	0 H	14	Rapport de stage et soutenance
TOTAL SEMESTRE 4	110 H	30	

- Les enseignements sont organisés intégralement en présentiel. Cette modalité s'applique également aux reprogrammations éventuelles en cas d'annulation de cours.

- Les modalités de contrôle des connaissances sont susceptibles d'être modifiées en cas de circonstances particulières ; les épreuves pourront notamment être organisées à distance si la situation sanitaire l'exigeait.